

Article R4532-92 du Code du travail - CISSCT

Date de mise à jour : 27 Septembre 2022

Notre analyse

L'adoption du règlement donne lieu à un procès-verbal qui mentionne les résultats des votes des membres du CISSCT.

Sur leur demande, le coordonnateur SPS communique le règlement du CISSCT et le procès-verbal de la réunion d'adoption du règlement, à l'inspection du travail, à l'OPPBTB et à la CARSAT.

Article R4532-92 du Code du travail - CISSCT

Sur l'initiative de son président, le collège interentreprises est réuni, en temps utile, aux fins d'adoption du règlement du collège.

Le président communique le règlement ainsi que le procès-verbal de la séance au cours de laquelle il a été adopté, à leur demande, à l'agent de contrôle de l'inspection du travail, à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics et au service de prévention des organismes de sécurité sociale. Ce procès-verbal mentionne les résultats du vote émis à l'occasion de cette adoption.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Qu'est-ce qu'un CISSCT ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)